



CC du Val de Boutonne (Siren : 247900681)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Brioux-sur-Boutonne
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1994
Date d'effet	30/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Bernard GILLIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32, avenue de Poitiers
Numéro et libellé dans la voie	BP 38
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79170 Brioux-sur-Boutonne
Téléphone	05 49 07 15 69
Fax	05 49 07 55 85
Courriel	valdeboutonne@paysmellois.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 882
-----------------------------	-------

Densité moyenne 26,10

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Asnières-en-Poitou (217900158)	184
79	Brieuil-sur-Chizé (217900554)	112
79	Brioux-sur-Boutonne (217900570)	1 546
79	Chérigné (217900851)	156
79	Chizé (217900901)	905
79	Ensigné (217901115)	296
79	Juillé (217901420)	108
79	Les Fosses (217901263)	450
79	Le Vert (217903467)	130
79	Luché-sur-Brioux (217901586)	140
79	Lusseray (217901602)	166
79	Paizay-le-Chapt (217901982)	266
79	Périgné (217902048)	1 040
79	Secondigné-sur-Belle (217903103)	541
79	Séigné (217903129)	120
79	Vernoux-sur-Boutonne (217903434)	211
79	Villefollet (217903483)	202
79	Villiers-en-Bois (217903509)	135
79	Villiers-sur-Chizé (217903525)	174

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>-étude de zonages de développement de l'éolien</i>
- Hydraulique <i>gestion et aménagement de la Boutonne et de ses affluents</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>étude et mise en place d'un zonage d'assainissement</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Dont création, gestion et entretien des décharges de classe 3</i>
- Autres actions environnementales <i>création de Zone de Développement Eolien (ZDE)</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

- épicerie sociale - gestion des aides à domicile - gestion des gardes à domicile - portage de repas à domicile - petite enfance (haltes gaderies, relais d'assistantes maternelles)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

La communauté de communes aura pour compétence l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire : * Les zones d'activités existantes, à savoir -la zone artisanale de la Mine d'Or à Brioux sur Boutonne, -la zone artisanale des Groies à Chizé, -la zone artisanale de Paizay le Chapt, -la zone artisanale de Périgné, -la zone artisanale de Secondigné sur Belle. * L'extension des zones d'activités existantes, * Toutes les nouvelles zones d'activités à créer.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique favorisant le maintien, le développement et la création des activités économiques sur la totalité du territoire communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

jeunesse de 6 à 18 ans -Centre de vacances

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Gestion, entretien, extension et aménagement de la piscine de Brioux sur Boutonne (fonctionnement et nouveaux investissements) à compter de la date de transfert de la compétence sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs spécialisés : -la ou les salles multisports (de type gymnase) nouvelles et existantes : gymnase de brioux jeunesse de 6 à 18 ans -Centre de vacances - manifestations sportives - soutien financier et technique aux associations ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes ayant une rayonnement intercommunal (origine géographique des licenciés) -aides ponctuelles aux associations de niveau national et régional, ayant leur siège social sur le territoire communal - aux manifestations du territoire, d'envergure cantonale, départementale ou plus

- Activités péri-scolaires

*- Politique de la jeunesse pour les enfants de 0 à 18 ans : * gestion des centres de loisirs sans hébergement * activités de loisirs pour adolescents de plus de 15 ans - Participation au foyer socio-éducatif du collège Saint-Exupéry - Signature et mise en oeuvre du contrat éducatif local - Jeunesse de 6 à 18 ans * Centre de vacances * Manifestations sportives * Soutien aux associations engagées dans la formation des jeunes Sont reconnues d'intérêt communautaire, les associations répondant à tous les critères suivants, de façon cumulative:* - Association déclarée - Association ayant son siège social sur le territoire administré par la communauté de communes Val de Boutonne - Association ayant un dispositif de formation des jeunes (moins de 18 ans): Qualification (référence à des diplômes) et/ou compétences de l'encadrement Actions spécifiques auprès des jeunes (championnat, activité organisée de façon cyclique et observant une certaine fréquence) - Association ayant un taux de pénétration cantonal (des licenciés ou adhérents de différentes communes du canton) Soutien aux associations sportives d'intérêt communautaire : Sont reconnues d'intérêt communautaire, les associations répondant à tous les critères suivants (de façon cumulative) - Association déclarée oeuvrant dans le domaine des sports individuels (dimension d'équipe) ou collectifs - Association ayant son siège social sur le territoire, administré par la communauté de communes Val de Boutonne - Association évoluant au niveau régional ou national des championnats des fédérations olympiques - Association ayant un dispositif de formation, comme défini dans la compétence soutien aux structures engagées dans la formation des jeunes. La mise en oeuvre de ces deux compétences s'organisera autour de la définition et la mise oeuvre de contrats d'objectifs. Les outils de ce soutien seront les suivants : · subvention investissement et fonctionnement · mise à disposition de matériel, personnel et équipement.

- Activités sportives

mise à disposition de matériel pour activités sportives

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>réalisation et extension des zones d'aménagement concertées existantes d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire toutes zones d'aménagement concerté ayant une vocation économique ou touristique.</i>
- Transport scolaire
Développement touristique
- Tourisme <i>- missions d'accueil, d'information, et de promotion, destinées à favoriser le développement touristique sur l'ensemble des communes membres - coordination des actions et des acteurs intervenant dans le domaine du développement touristique - commercialisation des produits touristiques</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Est considéré d'intérêt communautaire : - la réhabilitation, l'aménagement de logements à l'usage des jeunes travailleurs - la création en construction et en réhabilitation d'opérations de moins de trois logements sociaux - les actions visant la coordination des actions et des acteurs intervenant en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>élaboration, suivi et mise en oeuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêts généraux (PIG)</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Gestion du bâtiment du centre de secours de Brioux sur Boutonne et contribution pour la reconstruction du centre de secours de Chizé.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>équipement informatique des écoles</i>
- Autres <i>- Construction de gendarmerie et gestion des bâtiments administratifs de la gendarmerie - coopération décentralisée - école de musique du pays Mellois - Participation à l'élaboration de la charte paysagère du Pays Mellois. - Création et coordination des itinéraires des patrimoines : * Restauration du patrimoine bâti non protégé (lavoirs, fours) et du patrimoine naturel (mares, arbres remarquables) localisé sur les "itinéraires des patrimoines" * aménagement et mise en valeur des circuits (aménagement paysager, balisage, signalétique, mobilier) * entretien des circuits. - Etudes, réhabilitation et gestion du petit patrimoine non protégé associé directement à l'histoire de la vallée de la Boutonne et de ses affluents. La liste du petit patrimoine d'intérêt communautaire sera établie ultérieurement.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	Syndicat Mixte du Bassin de LA BOUTONNE en Deux Sèvres (257902270)	SM fermé	22 831
79	SICTOM de LOUBEAU (257901025)	SM fermé	18 927
79	Syndicat Mixte d'Action pour l'Aménagement du Pays MELLOIS (257900472)	SM ouvert	49 730

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)